L'Assemblée nationale classe sans suite la pétition contre la présomption d'usage légitime des armes à feu par les forces de l'ordre, après plus de 700 000 signatures

Le nombre de soutiens reçus par le texte sur le site de l'Assemblée aurait pu déboucher sur un débat dans l'hémicycle sur ce texte, adopté le 7 juillet. Les députés de la commission des lois ont voté contre.

live plus tard 297 commentaires

Francetvinfo
France Télévisions

Publié le 12/07/2026 20:39
Temps de lecture : 5min

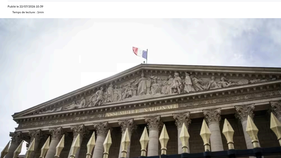

L'Assemblée nationale, à Paris, le 20 mars 2026. (ROSE BOUDALI / HANS LUCAS / AFP)

Le parcours de la pétition sur la présomption d'usage légitime des armes à feu par les forces de l'ordre a pris fin. La commission des lois de l'Assemblée nationale vient pencher, dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 juillet, sur le sujet. Le texte a donné lieu à cette pétition qui a recueilli quelque 730 000 signatures sur le site de l'Assemblée nationale , et a décidé de la classer sans suite, a rapporté LCP . Par 35 voix contre 21, les députés de la commission des lois ont considéré qu'elle n'avait pas vocation à être débattue dans l'hémicycle, un débat rendu possible quand le seuil de 500 000 signatures est dépassé.

À lire aussi

"Un permis de tuer pour les policiers" : pourquoi le projet de loi sur l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre suscite un tollé bien au-delà de la gauche

Désigné rapporteur de la pétition, le député La France insoumise Ugo Bernalicis a plaidé pour sa recevabilité. *"Cette pétition nous oblige à la considérer pour ce qu'elle est : une interpellation citoyenne de grande ampleur dans une période estivale sur un sujet d'intérêt général, et même de respect des droits fondamentaux"*, a-t-il argué.

L'objet principal *[de cette pétition] a déjà été traité*, a en revanche estimé le député Christophe Marion, du groupe Ensemble pour la République. La pétition, déposée le 26 juin sur le site de l'Assemblée, appelait les députés à voter contre la proposition de loi. Mais celle-ci a été adoptée depuis, le 7 juillet, et doit désormais être discutée au Sénat. "Une démarche qui ne requiert plus le vote du Parlement, en réel", a jugé l'auteur de la proposition de loi, le député Les Républicains Eric Pauget, pour s'opposer à l'organisation d'un nouveau débat.

Le texte prévoyait initialement noir sur blanc d'instaurer une présomption de "légitime défense" des forces de l'ordre. Rédigé par le rapporteur du texte, le sénateur Les Républicains Jean-Luc Fichet, le texte initial prévoyait que les "tirs opérés par des agents de l'ordre de la loi, hormis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ne sont réprimés par des ONG et des syndicats de magistrats et d'avocats, qui ont appelé à une manifestation le 19 septembre, également soutenue par La France insoumise.

297 commentaires partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de Francetvinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

Projet de loi sur la protection des enfants : "La loi seule ne suffit pas", des associations de protection des enfants réclament "des moyens"

Incendies, loi d'urgence agricole, OZ Mafia... : Le "8h30 francetinfo" de Julien Odoul

"Filmez, gardez vos distances" : les tutoriels expliquant les bons réflexes à adopter en cas de contrôle de police se multiplient sur TikTok

Les députés approuvent une mesure très débattue instaurant la perpétuité pour les viols en série sur les moins de 15 ans

La moire d'Alès, Christophe Rivenq, selfiné par le Raid après une suspicion de voiture piégée

La Quotidienne Société
Retrouvez tous les jours à 19h30 notre sélection de contenus "société".
tous les jours à 19h30

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Police Faits divers Assemblée nationale Politique Parlement français

contenus sponsorisés

Découvrez l'application francetinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez :

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Reçoivez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Téléchargez l'application

:toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "Ciao, à 7h30" et vous sensibiliser à des personnalisés. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens trackés. En savoir plus

Notre politique de confidentialité